

Court File Number

(Name of court)

at Court office address

Form 36A: Certificate of Clerk (Divorce)

Applicant's last name Respondent's last name

If the appropriate box on the left cannot be checked, check the box on the right margin and describe the deficiency by that box.

The clerk of the court certifies as follows:

Check if applicable and complete the rest of the certificate as if the divorce had been claimed by the applicant. Divorce claimed only by the respondent.

Deficiency

1. PRELIMINARY

- (a) No answer filed, Answer was withdrawn, Order dated, Answer struck out, Joint application - no respondent

2. PROOF OF SERVICE

- (b) Clearance certificate from Central Divorce Registry, Affidavit of service, Person's lawyer accepted service, Joint application - no service necessary

3. METHOD OF SERVICE

- Left copy with person to be served, Left copy with person's lawyer, Mailed copy to person and received acknowledgement signed by person, Left copy at person's residence with adult resident and mailed another copy, Signed acknowledgement of service filed, Other (specify), Service took place in (province or country), Service was carried out on (date)

4. GROUNDS FOR DIVORCE

- Separation since (date), Affidavit sworn more than one year after separation, Adultery, Cruelty

5. ONTARIO RESIDENCE

- Application should indicate that at least one spouse must have been Ontario resident for at least a year, Applicant resident in Ontario since (date), Respondent resident in Ontario since (date)

6. CLAIMS

- Only claim for divorce, Claim for child support, Claim for custody/access, Claim for spousal support, Claim for property, Claim to include provisions of consent, agreement or previous court order, Costs

Numéro de dossier du greffe

.....
(Nom du tribunal)

**Formule 36A : Attestation
du greffier (divorce)**

situé(e) au
Adresse du greffe

Nom de famille du/de la requérant(e) : **Nom de famille de l'intimé(e) :**

Si la case de gauche ne peut être cochée, cochez celle de droite et expliquez pourquoi.

Le greffier du tribunal atteste ce qui suit :

Cochez s'il y a lieu et remplissez le reste de l'attestation comme si le divorce avait été demandé par le/la requérant(e).

Divorce demandé seulement par l'intimé(e).

Raison

1. RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES

- a) Aucune défense n'a été déposée
- La défense a été retirée – Onglet ou page numéro du dossier continu
- Une ordonnance a été rendue le (date), conformément au paragraphe 12 (6), séparant la question du divorce du reste de la cause
 - Onglet ou page numéro du dossier continu
- La défense a été radiée par une ordonnance datée du
 - Onglet ou page numéro du dossier continu
- Requête conjointe – aucun(e) intimé(e) officiel(le)
- b) Certificat de mise à jour du Bureau d'enregistrement des actions en divorce

1 a)

1 b)

2. PREUVE DE SIGNIFICATION

- Affidavit de signification
- L'avocat(e) de la personne a accepté la signification
- Requête conjointe – aucune signification nécessaire

2

3. MODE DE SIGNIFICATION

- Copie remise au destinataire
 - Copie remise à l'avocat du destinataire
 - Copie envoyée par la poste au destinataire et accusé de réception signé par lui
 - Copie remise à un résident adulte du domicile du destinataire et autre copie envoyée par la poste
 - Accusé de réception de la signification signé et déposé
 - Autre (Précisez.)
- La signification s'est faite à/en/au (province ou pays)
- La signification a eu lieu le (date)

3

4. MOTIFS DE DIVORCE

- Séparation depuis le (date), affidavit fait sous serment plus d'un an après la séparation.
- Adultère
- Cruauté

4

5. RÉSIDENCE EN ONTARIO

Il devrait être indiqué dans la requête qu'au moins un conjoint doit avoir été un résident de l'Ontario pendant au moins un an.

- Le/La requérant(e) réside en Ontario depuis le (date)
- L'intimé(e) réside en Ontario depuis le (date)

5

6. DEMANDES DE REDRESSEMENT

- Demande de divorce seulement
- Demande d'aliments pour les enfants [précisions au point 9 ci-dessous]
- Demande de garde ou de droit de visite – précisions dans la requête
- Demande d'aliments pour le conjoint – précisions dans la requête
- Demande portant sur des biens – précisions dans la requête
- Demande d'inclusion de dispositions d'un consentement, d'un accord ou d'une ordonnance antérieure du tribunal – précisions dans la requête
- Dépens

6

Deficiency

7. PROOF OF MARRIAGE

7

- Marriage took place in Canada outside Canada
- Marriage certificate or registration of marriage filed – details agree with those in application
- Continuing record tab/page number
 - No certificate – details of marriage set out in affidavit – Continuing record
tab/page number
 - Previous divorce or death certificate filed – Continuing record tab/page number

8. AFFIDAVITS

8

- Applicant’s affidavit – Continuing record tab/page number
- Respondent’s affidavit – Continuing record tab/page number
- Affidavit of (*name*)
- Continuing record tab/page number
- Affidavit complies with Form 36 and is properly completed – Continuing record tab/page
number

9. CHILDREN

9

- No children of the marriage
- There are children of the marriage
- Child support guidelines information supplied – Continuing record
tab/page number
 - Payor’s income
 - table amount
 - recipient’s income [*REQUIRED for special expenses (add-ons), split custody, shared custody, payor is stepparent, child over 18, payor’s income more than \$150,000, claim of undue hardship*]
 - details of special expenses (add-ons)
 - agreement/consent with explanation for claim less than table amount

10. DRAFT ORDER

10

The following material has been filed:

- 3 copies of draft order – no support claimed.
- 4 copies of draft order + 2 drafts of support deduction order – support claimed
- Stamped envelope for each party
- Address for service of order on respondent is same as
 - on application
 - on documents filed by respondent
 - in applicant’s affidavit
- Draft order in same terms as application
- Draft order in same terms as consent, minutes of settlement, or agreement filed
- Continuing record tab/page number
- Request for early effective date for divorce; agreements and undertakings filed not to appeal
- Continuing record tab/page number

11. NOTICE TO APPLICANT

11

- Applicant notified of deficiencies but requests to submit papers to judge despite them.

Raison

7. PREUVE DE MARIAGE7 Le mariage a eu lieu au Canada à l'étranger

- Certificat ou enregistrement de mariage déposé – les renseignements concordent avec ceux figurant dans la requête – Onglet ou page numéro du dossier continu
- Aucun certificat – les renseignements sur le mariage sont énoncés dans un affidavit - Onglet ou page numéro du dossier continu
- Certificat antérieur de divorce ou de décès déposé - Onglet ou page numéro du dossier continu

8. AFFIDAVITS8

- Affidavit du/de la requérant(e) – Onglet ou page numéro du dossier continu
- Affidavit de l'intimé(e) – Onglet ou page numéro du dossier continu
- Affidavit de (*nom*) du dossier continu
- Onglet ou page numéro du dossier continu
- L'affidavit est conforme à la formule 36 et est dûment rempli - Onglet ou page numéro du dossier continu

9. ENFANTS9

- Aucun enfant n'est issu de mariage
- Des enfants sont issus du mariage
- Renseignements fournis concernant les lignes directrices sur les aliments pour les enfants - Onglet ou page numéro du dossier continu
- revenu du payeur ou de la payeuse
- montant figurant à la table
- revenu du/de la bénéficiaire [*EXIGÉ pour les dépenses spéciales (suppléments), la garde exclusive, la garde partagée, les cas où le payeur ou la payeuse est le conjoint du père ou de la mère, où l'enfant a plus de 18 ans, où le revenu du payeur ou de la payeuse est supérieur à 150 000 \$, une demande pour difficultés excessives*]
- précisions sur les dépenses spéciales (suppléments)
- accord ou consentement avec une explication de la demande d'un montant inférieur à celui prévu à la table

10. PROJET D'ORDONNANCE10

Les documents suivants ont été déposés :

- 3 copies du projet d'ordonnance – aucune demande d'aliments
- 4 copies du projet d'ordonnance + 2 projets d'ordonnance de retenue des aliments – demande d'aliments
- Enveloppe affranchie pour chaque partie
- L'adresse aux fins de signification de l'ordonnance à l'intimé(e) est la même que celle figurant :
 dans la requête
 dans les documents déposés par l'intimé(e)
 dans l'affidavit du/de la requérant(e)
- Projet d'ordonnance libellé comme la requête
- Projet d'ordonnance libellé comme le consentement, le procès-verbal du règlement amiable ou l'accord déposé – Onglet ou page numéro du dossier continu
- Demande de prise d'effet anticipée du divorce; dépôt d'accords et d'engagements de non-interjection d'appel – Onglet ou page numéro du dossier continu

11. AVIS AU/À LA REQUÉRANT(E)11

- Le/La requérant(e) a été avisé(e) des raisons énumérées ci-dessus, mais demande à présenter des pièces au juge malgré celles-ci.

Date de la signature

Signature du greffier du tribunal